

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**2024 n°16**

**MOBILITES**

Le Bureau communautaire s'est réuni le 18/04/2024, sur convocation du Président envoyée le 11/04/2024.

**Présents** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, L. GUYOT, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

**Excusés** : R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, M. GUEGUEN.

**BU2024-16 – FINANCES (7.10) – AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES DOMMARTIN LES TOUL – TRONCON CENTRE VILLE – SORTIE DE VILLE (VERS LE POLE COMMERCIAL)**

La ville de Dommartin les Toul envisage depuis plusieurs années la réfection complète de l'avenue du général Leclerc (actuelle RD 400). Le calendrier des travaux est coordonné avec celui du département de Meurthe et Moselle qui souhaite intervenir dans les prochains mois pour la réfection du tapis de la route départementale. A l'occasion de ces travaux, les réseaux humides vont être renouvelés par la communauté de communes Terres Touloises et une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera signée entre la ville et la CC2T pour permettre à la commune de bénéficier des marchés contractés par l'intercommunalité sur ce type de travaux.

Cet axe structurant à vocation à être transformé pour permettre l'insertion des mobilités actives, tel que prévu au schéma directeur des mobilités actives, approuvé en décembre 2022 par les élus de l'intercommunalité.

A partir de l'automne 2024, la commune de Dommartin les Toul va réaménager le tronçon situé entre le carrefour à feux et le panneau de sortie de ville, côté pôle commercial Jeanne d'Arc. **Les travaux prévus en faveur des mobilités actives consistent à sécuriser entièrement les flux vélos** avec des aménagements de deux types :

- du carrefour à feu jusqu'à l'arrêt de bus situé après la mairie, une voie verte d'une largeur moyenne de 3 mètres sera créée et permettra la mixité des flux piétons et cyclistes. A noter que l'arrêt de bus fait également l'objet d'une requalification complète, il sera déplacé au niveau de l'ancienne station-service, démolie en 2023, avec un nouveau quai et nouvel abri bus.
- Du nouvel arrêt de bus de la mairie jusqu'à la sortie de ville, une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 2,50 mètres sera créée. Elle sera séparée de la chaussée par des places de stationnement, des massifs ou des bordures. Un trottoir pour les piétons sera aménagé le long de cette piste, côté habitations.

A noter que d'autres aménagements en faveur des mobilités actives sont prévus à partir de 2025 de la sortie de ville de Dommartin-lès-Toul vers le Pôle commercial Jeanne d'Arc. Ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CC2T.

La CC2T souhaite mobiliser des subventions pour financer les aménagements vélos à Dommartin-lès-Toul, dont les coûts ont été estimés par un maître d'œuvre. Les études d'avant-projet ont été présentées fin 2023.

Compte tenu de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à signer entre la ville de Dommartin les Toul

et la CC2T, c'est bien la CC2T qui assure le pilotage des travaux, paie les factures et fait les demandes de subventions.

Le plan de financement prévisionnel HT se décline ainsi :

	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	Montant de la subvention	Taux
DSIL 2024	55 887,50 €	25 %
REGION GRAND EST	55 887,50 €	25 %
DEPARTEMENT 54	67 065,00 €	30 %
CC TERRES TOULOISES	44 710,00 €	20 %
TOTAL	223 550,00 €	100 %

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Prendre note du plan de financement relatif aux aménagements mobilités actives sur la commune de Dommartin les Toul, entre le centre-ville et la sortie de ville (côté pôle commercial) ;
- Autoriser monsieur le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, de la région Grand Est et du département de Meurthe et Moselle pour le projet tel que décrit ci-dessus ;
- Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.